

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE QUINZE et le 25 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 19 JUIN 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN (jusqu'à 19 h 50) - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. Michel BREAN - M. Dr Philippe DUCHESNE (à partir de 19 h 05) - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Elisabeth BONJEAN (à partir de 19 h 50) - M. Serge BALAO - M. Dr Philippe DUCHESNE (jusqu'à 19 h 05) - M. Bertrand GAUFREYAU - Mme Marianne BERQUE-MANSAS - M. Bruno CASSEN

#### POUVOIRS :

Mme Elisabeth BONJEAN donne pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ (à partir de 19 h 50)  
 M. Serge BALAO donne pouvoir à M. Michel BREAN  
 M. Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR (jusqu'à 19 h 05)  
 M. Bertrand GAUFREYAU donne pouvoir à M. André DROUIN  
 Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI  
 M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS

#### **OBJET : IMMEUBLE 103 RUE DE LA CROIX BLANCHE : ACQUISITION**

En 2003, la Ville avait décidé d'acquérir, par préemption, un immeuble situé 103 rue de la Croix Blanche et concerné, à l'époque, par un emplacement réservé au Plan d'Occupation des Sols pour l'aménagement du carrefour Haut Saint-Pierre.

Toutefois, ayant eu connaissance, au moment de l'établissement du projet d'acte, d'un contentieux en cours entre le locataire commercial dudit bien et l'Indivision Dusséqué, propriétaire, la Ville avait décidé de renoncer à concrétiser cette acquisition.

En début d'année, l'Indivision Dusséqué a informé la Ville qu'après plusieurs années de procédure, son bien était désormais libre de toute occupation et qu'elle souhaitait toujours s'en dessaisir.

Compte tenu de ce qui précède et du maintien, dans le Plan Local d'Urbanisme (extrait ci-annexé), de l'emplacement réservé susvisé, la Ville a confirmé son intention d'acquérir ce bien au prix fixé par France Domaine, à savoir 54 000 €, ce que l'Indivision Dusséqué a accepté.

Les crédits nécessaires à cette acquisition sont prévus au Budget de la Ville, exercice 2015, FON 21318 P1505.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE LALANNE, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'acquisition de l'immeuble cadastré AS n° 87, sis 103 rue de la Croix Blanche, auprès de l'Indivision Dusséqué, au prix de 54 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de transfert de propriété qui sera reçu par Maître GAYMARD, Notaire à Dax, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20150625-20-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Conseiller départemental des  
Landes**

*Affichée le : 29 Juin 2015*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».